

Demande débutée le: 11/04/2019    Demande complétée le: 11/04/2019    No demande: 2019-01913

Saisie par: Sylvain Blanchet

Type: **Ouvrage et travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou**

**No certificat: 2019-01151**

Nature: MULTIFAMILIALE

Résidentiel

**Identification**

**Propriétaire**

Les Plaisanciers du Domaine du Lac  
 304-100, rue du Lac  
 Sherbrooke  
 J1N 3M8                      Tél.: (450) 531-7749

**Demandeur**

Les Plaisanciers du Domaine du Lac  
 Luc St-Jean  
 304-100, rue du Lac  
 Sherbrooke  
 J1N 3M8                      Tél.: (450) 531-7749

Courriel:

**Emplacement**

Matricule: 8423-02-7478-0-001-0000	Code d'utilisation: 1922	Code d'utilisation projetée: 1922
Adresse: 100 RUE DU LAC, Deauville		Frontage: 0,00 m
Zones:		Profondeur: 0,00 m
Lot distinct: <input checked="" type="checkbox"/>	Code ancienne ville: 43035	Superficie: 20,80 m <sup>2</sup>
Code de zonage: Blanc		Nombre de logements:
Secteur d'inspection:		Année construction:
District électoral: District 1.1 (de Beauvoir)		Nombre d'étages: 1,00
Arrondissement: Arrondissement no 1		Aire de plancher m <sup>2</sup> :
Service:		Nombre d'unités touchées:
Cadastre: 1798177		

**Travaux**

**Exécutant des travaux**

Les Plaisanciers du Domaine du Lac  
 304-100, rue du Lac  
 Sherbrooke  
 J1N 3M8                      Tél (450) 531-7749  
 Téléc.:  
 No RBQ:                      No NEQ:

**Responsable**

Les Plaisanciers du Domaine du Lac  
 Tél.: (450) 531-7749  
 Date début des travaux: 11/04/2019  
 Date prévue fin des travaux: 01/12/2019  
 Date fin des travaux:

**Renseignements comptables**

Valeur des travaux: 5 000,00 \$	No facture:
Montant du permis: 50,00 \$	
Montant du dépôt garantie: 0,00 \$	No reçu:

**Ouvrage et travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac**

Nom du cours d'eau  
Description :

### Localisation

- Zone à récurrence 20 ans    Secteur de non-remblai    Zone inondable par embâcle à risques  
 Zone à récurrence 100 ans    Emprise d'une voie d'accès    Zone inondable par embâcle à risques  
 Rive    Littoral    Zone agricole décrétée    Zone inondable par embâcle à risques élevés

Largeur de l'accès au lac ou cours

À l'intérieur d'une bande de : \_\_\_\_\_ d'un cours d'eau.

Autres :

### Distance

Du bâtiment principal :

Du puits :

Du bâtiment secondaire :

De la fosse septique :

De la voie de circulation :

De l'élément épurateur

D'un pont fossé, exutoire :

### Caractéristiques

Technique de stabilisation de la rive :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Droit acquis                       | <input type="checkbox"/> Lot situé dans une zone à fort risque d'érosion ou de   |
| <input type="checkbox"/> Requier des mesures d'immunisation | <input type="checkbox"/> Lot desservi par le réseau d'aqueduc                    |
| <input type="checkbox"/> Taxes municipales payées           | <input type="checkbox"/> Lot desservi par le réseau d'égout                      |
| <input type="checkbox"/> Projet résidentiel intégré         | <input type="checkbox"/> Lot desservi par une installation sanitaire (septique)  |
|   | <input type="checkbox"/> Lot adjacent à une rue publique, privée ou servitude de |

Nature du sol :

Autres :

### Pente de la rive

Information sur la pente :

Largeur de la rive :

Longueur de la rive

Hauteur de la rive :

Pourcentage d'inclinaison          %

### Aspect physique du milieu

- Milieu naturel  
 Milieu anthropique

Autres :

### Méthode de délimitation de la ligne des hautes eaux

- Ouvrage de retenue des eaux    Méthode botanique    Limite d'inondation  
 Mur de soutènement    Récurrence 2 ans

Définie par :

Documents requis	Requis	Reçu	Date réception
Plan de localisation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	11/04/2019
Cotes de récurerence 0-20 et 20-100 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	__/__/__
Rapport d'un biologiste (milieu humide)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	__/__/__
Autorisation gouvernementale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	11/04/2019
Relevé des arbres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	__/__/__
Niveau du terrain avant et après les travaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	__/__/__
Mesure de controle de la sédimentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	__/__/__

### Description des travaux:

Agrandissement d'un quai = superficie totale de 139 m<sup>2</sup>

Attestation municipale pour arandissement d'un quai flottant sur le Lac Magog 15 fév 2018 par Me Alexandre Roussel-Canuel, assistant -greffier  
Bail no 2018-037 accordé par le MELCC Dossier: 4121-2016-0220

Voir plan et documents joints

### Commentaires:

#### NOTE GÉNÉRALE :

Ce projet doit être conforme à tous les règlements d'urbanisme en vigueur, incluant les règlements de zonage et de construction et de toute autre loi ou règlement applicables. Toute omission sur les plans ne soustrait en rien l'obligation du propriétaire ou du requérant de s'y conformer.

#### MESURES RELATIVES AU LITTORAL : art. 14.2.7

Les quais, les abris pour embarcations (bateaux), les monte-bateau ou les débarcadères sur pilotis, sur pieux ou fabriqués de plateformes flottantes accessoires à un usage du groupe « Habitation », pourvu que les conditions suivantes soient respectées : pour une habitation dans le cadre d'un projet résidentiel intégré ou d'une habitation privée comportant plus de 8 logements :

- i) un seul quai, abri pour embarcations (bateaux), monte-bateau ou débarcadère commun est autorisé par projet résidentiel intégré ou par habitation multifamiliale comportant plus de 8 logements d'une superficie maximale de 140 mètres carrés; un seul abri pour embarcations (bateaux) ou monte-bateau est autorisé par logement; dans l'éventualité où les dimensions prescrites au sous-paragraphe a ne sont pas respectées, les exigences prescrites par la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q -2) et la Loi sur le régime des eaux (RLRQ, chapitre R-13) pour un quai d'une superficie de 20 mètres carrés et plus doivent être appliquées s'appliquent en sus des présentes dispositions;
- ii) une distance minimale de 1 mètre doit être conservée entre la ligne latérale du terrain du projet résidentiel intégré ou de l'habitation multifamiliale comportant plus de 8 logements contigu à la rive et le quai, l'abri pour embarcations (bateaux), le monte-bateau ou le débarcadère;
- iii) le quai, l'abri pour embarcations (bateaux), le monte-bateau ou le débarcadère, dans toutes ses dimensions, doit être à l'intérieur du prolongement des limites du terrain du développement résidentiel intégré ou de l'habitation multifamiliale comportant plus de 8 logements dans le littoral du cours d'eau.

L'utilisation du béton coulé sur place est en tout temps prohibée. Les pieux ou les pilotis peuvent toutefois être ancrés à des blocs de béton reposant au fond du cours d'eau. Les travaux d'excavation sont prohibés.

Les quais, les abris pour embarcations (bateaux), les monte -bateau ou les débarcadères ne sont autorisés que durant la période comprise entre le 1er avril et le 1er décembre de chaque année.

## OBLIGATIONS LIÉES AU CERTIFICAT D'AUTORISATION:

Le détenteur du certificat d'autorisation doit :

- Respecter les conditions du certificat d'autorisation délivré et le délai réglementaire;
- En aucun cas, modifier ou s'écarter des conditions du certificat d'autorisation sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'autorité compétente;


## CADUCITÉ ET DÉLAIS CERTIFICAT D'AUTORISATION:

Un certificat d'autorisation est caduc si les travaux pour lesquels il a été délivré ne sont pas commencés dans un délai de 3 mois de la date de délivrance du certificat ou, le cas échéant, à la date ou délai prévu spécifiquement par règlement.

### Signature du demandeur

Je soussigné(e) Les Plaisanciers du Domaine du Lac, déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le certificat m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent certificat de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé à Ville de Sherbrooke ce 12 avril 2019

Signé par 

### Certificat

Date émission: 11/04/2019

En vigueur jusqu'au: 11/10/2019

No certificat:

**2019-01151**

Approuvé par: Sylvain Blanchet

Date: 11/04/2019

Signature :



Responsable du dossier:

Sylvain Blanchet - 1000, rue du Haut-Bois Nord, Sherbrooke

Signature :

